

Le ravage de Saint-Jean-de-Brébeuf



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

IMPORTANTANCE DU MILIEU

La faune est une composante patrimoniale qui contribue au développement économique du territoire de l'Agence Chaudière. Certains milieux naturels appelés **habitats fauniques** possèdent une importance particulière dans la réalisation du cycle vital de diverses espèces et sont protégés légalement en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. L'aménagement forestier, tout comme un bon nombre d'activités humaines, agit sur la faune en modifiant les habitats dont elle dépend. En terres privées comme ailleurs, l'adoption de saines pratiques peut contribuer à conserver ou même améliorer ces milieux.

L'**aire de confinement du cerf de Virginie**, communément appelée «ravage», est un des milieux naturels protégés légalement. Selon le *Règlement sur les habitats fauniques*, le ravage se définit comme «une superficie boisée d'au moins 250 ha, caractérisée par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 cm dans la partie du territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière».

HABITAT HIVERNAL = RAVAGE

Le ravage est ainsi l'habitat où se réfugient les cerfs de Virginie durant la période hivernale. Cette saison très critique les incite à se regrouper dans des peuplements dominés par les essences résineuses qui leur offrent un abri contre le vent, la neige et le froid. En effet, l'hiver est un moment où le cerf dépense d'importantes quantités d'énergie pour se déplacer dans la neige et pour lutter contre le froid. Comme les peuplements adéquats sont rares, les cerfs doivent se rassembler et partager un habitat où l'abri (résineux > 30 ans), la nourriture (régénération feuillue < 2,5 m) ainsi que l'entremêlement de ces deux composantes sont en quantité suffisante, de qualité et accessibles.



POURQUOI AMÉNAGER LES RAVAGES?

Sous notre climat québécois, les ravages sont des habitats essentiels à la survie des cerfs de Virginie. Ainsi, l'aménagement des ravages a comme objectif d'obtenir et de conserver une capacité de support (nombre de cerfs par unité de surface que le milieu peut supporter sans que son équilibre soit brisé) nécessaire en terme d'habitat d'hiver pour maintenir une densité optimale de cerfs. Cette capacité de support dépend de la nourriture naturelle disponible, de l'abri offert par le couvert forestier et de l'entremêlement entre les deux qui permet de minimiser les déplacements qui sont si difficiles pour les cerfs en hiver. L'exploitation forestière est l'outil privilégié pour orienter le couvert forestier de façon à répondre aux besoins d'habitat du cerf. En effet, il est possible de récolter des quantités importantes de matière ligneuse tout en maintenant un abri de qualité. Les interventions forestières peuvent aussi être planifiées pour augmenter la quantité de nourriture naturelle disponible et s'assurer qu'elle est bien répartie dans l'habitat. Des interventions judicieuses pourraient donc avoir un impact positif sur le nombre d'accidents routiers et la déprédation (dommages) causés par le cerf. En effet, si des travaux forestiers sont effectués pour améliorer la nourriture disponible à l'intérieur ou près des peuplements d'abri et cela, loin des routes, les déplacements des cerfs seront diminués, réduisant donc le risque d'accidents routiers. De plus, les cerfs seront moins attirés par les plantations et les arbres ou arbustes ornementaux des propriétés privées si une nourriture naturelle de qualité est disponible en quantité suffisante à l'intérieur même de leur habitat d'hiver.

CARACTÉRISTIQUES DU RAVAGE DE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

- # habitat : 06-12-9336-93
- Zone de chasse : 7 Sud
- MRC : L'Amiante
- Municipalité : Saint-Jean-de-Brébeuf
- Superficie : 5,9 km²
- Tenure (privée, mixte, publique) : privée
- Plan d'aménagement ou de mise en valeur : non
- Programme PAAR : non admissible

Le ravage de Saint-Jean-de-Brébeuf



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Réaliser un plan d'aménagement forêt-faune (PAFF) pour les propriétaires situés à l'intérieur du ravage afin d'orienter les interventions sylvicoles selon les constats généraux du ravage;
- Discuter avec les propriétaires de la présence potentielle de cet habitat sur leurs lots afin qu'ils puissent tenir compte de cette information et réaliser, s'ils le souhaitent, des travaux d'aménagement bénéfiques pour cet habitat.

Objectifs généraux	Recommandations générales	Pour quelles raisons?
Maintien et normalisation de l'abri (travaux dans les peuplements résineux ou mélangés à dominance résineuse)	Effectuer des éclaircies commerciales dans les peuplements équiennes ainsi que des coupes de jardinage dans les peuplements inéquiennes	De tels traitements permettront de maintenir un abri de qualité dans le ravage. Il est aussi suggéré de privilégier l'épinette au sapin. L'épinette vit plus longtemps et est moins broutée par le cerf.
	Effectuer des coupes de succession, des coupes progressives d'ensemencement et des coupes avec protection de la régénération	Ces traitements permettront d'assurer le renouvellement de l'abri.
	S'assurer que l'habitat comprend suffisamment de jeunes peuplements ayant atteint les caractéristiques d'abri avant de récolter les peuplements matures	Le maintien d'une proportion d'abri minimal durant toute la période de planification est indispensable, car l'abri est essentiel à la survie du cerf lors de nos hivers québécois.
	Maintenir les cédrières et les prucheraies intactes ainsi que les tiges saines à titre de semenciers dans les peuplements où le thuya et la pruche sont clairsemés	Ces peuplements sont très importants dans l'habitat du cerf; la longévité du thuya et de la pruche garantit un abri à long terme et la plupart des peuplements résineux contenant une certaine proportion de ces essences possèdent un potentiel intéressant à la fois pour l'abri et la nourriture. Ces essences sont par contre difficiles à régénérer en présence du cerf à cause de leur vulnérabilité au broutement.
	Conserver des bandes riveraines boisées et y maintenir les résineux	Les peuplements bordant les cours d'eau sont très fréquentés par les cerfs et sont régulièrement utilisés comme corridors de déplacement à l'intérieur des ravages.
Production soutenue de nourriture	Éviter l'entretien ou le nettoyage intensif du sous-bois par le débroussaillage	Les jeunes tiges d'essences feuillues non commerciales (érable à épis, noisetier, etc.) représentent une nourriture de qualité pour le cerf. Dans les érablières, l'absence de ces essences augmente la pression de brout sur les jeunes plants d'érable à sucre.
	Réduire la superficie des travaux d'éclaircie précommerciale et espacer de 3 à 5 ans le traitement de deux secteurs contigus	Lorsque la nourriture naturelle est peu abondante, vous éviterez ainsi d'amplifier le problème. Après 3 à 5 ans, les rejets de souche produits par les essences feuillues dans les secteurs traités offriront suffisamment de brout pour satisfaire les cerfs.
	Effectuer les interventions au cours de l'hiver ou le plus tard possible à l'automne dans les peuplements loin des routes	Les travaux fourniront un apport non négligeable de nourriture (déchets de coupe) pendant cette période difficile pour les cerfs. La régénération et les sols seront mieux protégés par la neige et le gel. Les sentiers de machineries seront utilisés par les cerfs et permettront de diminuer la dépense énergétique nécessaire aux déplacements.

Le ravage de Saint-Jean-de-Brébeuf



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Objectifs généraux	Recommandations générales	Pour quelles raisons?
Entremêlement de l'abri et de la nourriture	Maximiser l'effet de bordure en pratiquant des coupes de formes allongées et irrégulières	L'accessibilité à la nourriture sera améliorée si la surface de contact est plus grande entre les coupes et les peuplements pouvant encore servir d'abri. Les formes allongées augmenteront l'effet de bordure et limiteront les déplacements du cerf dans la neige.
	Créer de petites ouvertures dans le couvert forestier des peuplements d'abri (trouées de formes irrégulières et allongées ayant une largeur maximale de 30 m)	Ces travaux permettront d'améliorer l'entremêlement à l'intérieur des peuplements d'abri en y créant des trouées où la nourriture sera abondante. Lorsqu'une problématique d'accidents routiers est associée à la présence du ravage, ces interventions doivent être réalisées loin des routes.
	Intervenir sur de petites superficies et répartir dans le temps et dans l'espace les travaux forestiers	Une telle planification ainsi qu'une répartition des travaux assureront une diversité dans la structure des peuplements (classes d'âge et de hauteur) en plus d'un meilleur entremêlement entre l'abri et la nourriture. Le potentiel faunique en général sera également favorisé.
	Conserver la structure mélangée des peuplements en évitant les interventions qui uniformisent les peuplements	Les peuplements mélangés à dominance résineuse sont de meilleurs habitats que les peuplements résineux purs, car ils offrent abri et nourriture dans un espace restreint.

LECTURES SUGGÉRÉES

CUSSON, M. 2004. *Le cerf de Virginie - Comment faire face aux dommages qu'il peut causer dans la région de la Chaudière-Appalaches. Le cerf*. Fascicule 1. Projet pilote de mise en valeur du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches, 12 p.

CUSSON, M. 2004. *Le cerf de Virginie - Comment faire face aux dommages qu'il peut causer dans la région de la Chaudière-Appalaches. Des pratiques qui aident à réduire les dommages*. Fascicule 2. Projet pilote de mise en valeur du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches, 10 p.

CUSSON, M. 2004. *Le cerf de Virginie - Comment faire face aux dommages qu'il peut causer dans la région de la Chaudière-Appalaches. Des moyens techniques*. Fascicule 3. Projet pilote de mise en valeur du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches, 14 p.

CUSSON, M. 2004. *Le cerf de Virginie - Comment faire face aux dommages qu'il peut causer dans la région de la Chaudière-Appalaches. Des pratiques à éviter*. Fascicule 4. Projet pilote de mise en valeur du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches, 10 p.

CUSSON, M. 2004. *Le cerf de Virginie - Comment faire face aux dommages qu'il peut causer dans la région de la Chaudière-Appalaches. Les programmes d'aide financière*. Fascicule 5. Projet pilote de mise en valeur du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches, 6 p.

DÉSY, A. 2004. *Aménagement des ravages de cerfs de Virginie de la région de la Chaudière-Appalaches et réalisation de plans d'aménagement forêt-faune*. Manuel de référence. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière dans le cadre de l'Entente spécifique de gestion intégrée du cerf de Virginie du territoire de la Chaudière-Appalaches, 119 p. + annexes.

FERRON, J., COUTURE, R. et Y. LEMAY. 1998. *Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune, Version corrigée*. Fondation de la faune du Québec, Sainte-Foy, 198 p.

PAULETTE, M. 2000. *Guide pour la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune en forêt privée*. Fondation de la faune du Québec, Sainte-Foy, 112 p.

QUIRION, M. et F. ZWARTS. 1996. *Les ravages de cerfs de Virginie - Aménagement des boisés et terres privées pour la faune*. Guide technique 14. Fondation de la faune du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Bibliothèque nationale, 26 p. www.fondationdelafaune.qc.ca/html/Fpublications.html

ZWARTS, F. 1998. *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Québec, 78 p.

Andréanne Désy, biologiste

Été 2005

Le ravage de Saint-Jean-de-Brébeuf



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière